

MARIAGE

Le service état civil et formalités administratives vous accueille pour les formalités suivantes : carte d'identité, passeport, recensement militaire, attestation d'accueil, légalisation de signature, attestation de vie maritale, reconnaissance, dossier de mariage, déclaration de décès, copie et extrait d'acte d'état civil, concession cimetière et inscription sur liste électorale.

Important : Afin de lutter contre les risques d'usurpation d'identité et donc de vous protéger, les copies d'acte d'état civil délivrées suite à une demande reçue par Internet ou par courrier seront désormais adressées à la mairie du lieu de domicile du demandeur. Une pièce d'identité vous sera demandée pour le retrait de ces documents.

[Vous souhaitez célébrer votre mariage à Treillières](#) ➔

[Vous souhaitez effectuer une demande d'acte de mariage](#) ➔



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.